

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ETERCY

ARRÊTÉ n° 2021U30  
PRESCRIPTION RELATIVE A UNE  
DECLARATION PREALABLE

Le maire d'Etercy,

**Vu** la déclaration préalable présentée le 11 mars 2021 par Mme Lise PORRET, domicilié 544, route d'Hauteville (74150) ETERCY, et enregistrée par la mairie d'Etercy sous le numéro DP 74 117 21 X 0016,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) approuvé le 03/02/2020,

**Vu** l'avis d'Enedis en date du 30 mars 2021,

**Considérant** que le projet objet de la déclaration consiste, sur un terrain cadastré N° AC 177, au lieu-dit 544, route d'Hauteville à Etercy (74150), à l'installation d'une clôture pour un bâtiment résidence principale,

**A R R Ê T E**

Les travaux faisant l'objet de la présente déclaration **sont autorisés** sous réserve du respect des droits des tiers, et en conformité avec les documents élaborés pour ce projet.

Fait à Etercy, le 31 mars 2021

Le Maire,

Patrick BASTIAN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités

Accusé de réception en préfecture  
074-217401173-20210331-2021U30-AR  
Date de réception en préfecture : 31/03/2021

**Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux**